

TRIMESTRIEL

N°17

BULLETIN

LA GAZETTE
*des Postiers
Philatélistes*



Janvier
1978

5^{ème} ANNEE

LA GAZETTE DES POSTIERS PHILATELISTES

Bulletin d'Information et de Documentation
Bulletin trimestriel : 4^e année - N° 17 - Février 1978
Le numéro : 1,50 F - Abonnement : 5 F

*
* *

POSTIERS PHILATELISTES : Association déclarée sous
N° 52748 (loi de 1901).

Président fondateur : M. ROUSSOT †.

Bureau national :

Président : M. GAYOUX.

Vice-Présidents : MM. GLEIZES et SOUCHON.

Secrétaire : M. CHOPINEAU, Receveur P.T.T.
78320 LE MESNIL-SAINT-DENIS.

Secrétaire Adjoint : Mme VERGNAUD.

Trésorier : M. LIFLARD, 47, avenue du Président-Wilson,
94340 JOINVILLE-LE-PONT
(C.C.P. 8841-11 Paris).

Trésorier Adjoint : M. CHAPELLE.

Service des Echanges : M. OLIVE, 79, avenue Philippe-Auguste,
75011 PARIS (C.C.P. Paris 9281-73).

Service de la Marcophilie : M. VEZIES, 3/211, place de la Gare,
91130 RIS-ORANGIS
(C.C.P. Paris 1864).

Service des Nouveautés : M. DALLOZ, B.P. n° 1,
77350 LE MEE-SUR-SEINE
(C.C.P. Paris 12 398 25).

Bibliothèque : M. BUISSET, 6, impasse Agnès-Sorel,
94130 NOGENT-SUR-MARNE.

SOMMAIRE

	Pages
	—
Service des Nouveautés	4 et 5
Assemblée générale annuelle	7
Les marques de « Déboursés »	9 à 13
Exposition du XXV^e anniversaire	14 à 18
Musique et philatélie	19 et 20

Bonne année !

Le Président et les Membres du Bureau adressent à vous tous et à vos familles leurs vœux les meilleurs de bonne et heureuse année. Bonne année dans tous les domaines : dans la famille, dans la profession, mais encore en philatélie, que l'année 1978 donne le jour à de beaux timbres et que chacun de nous trouve dans les circulations qui nous sont offertes la pièce rare ou tout simplement la pièce qui va boucher le trou dans notre collection. Bonne année aussi pour notre Association qui vient de fêter avec le succès que vous connaissez son 25^e anniversaire.

Le Président : R. GAYOUX.

EXPOSITION DU XXV^e ANNIVERSAIRE

Le compte rendu détaillé sera proposé à la réunion de l'Assemblée Générale. Devant cette même Assemblée Générale lecture du palmarès sera faite et les lauréats recevront médailles et diplômes. Il est à souhaiter que tous les participants à l'exposition de Bordeaux fassent leur possible pour assister à cette réunion afin que la remise des récompenses revête le caractère officiel et important en rapport avec l'événement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1978

L'Assemblée Générale 1978 sera convoquée pour le dimanche 23 avril 1978, à 9 h précises.

Ordre du jour : voir les autres Assemblées Générales.

En plus : remise des récompenses aux participants à l'exposition du 25^e anniversaire.

Repas en commun organisé comme d'habitude par M. LIFLARD.

SERVICE DES NOUVEAUTES

Boite Postale n° 1 — 77350 LE MEE-SUR-SEINE

C.C.P. 12 398 25 S Paris

(Responsable : M. DALLOZ)

I. - TIMBRES PREOBLITERES

Quatre nouvelles valeurs type « signes du zodiaque » ont paru le 17 janvier 1978 : 0,58 - 0,73 - 1,15 et 2,00 F, soit 4,46 F la série.

Les sociétaires intéressés par ces timbres pourront les commander au moyen du bulletin de souscription joint en annexe.

II. - EUROPA 78

Comme chaque année, ces timbres paraîtront en avril, du moins pour la majorité des pays intéressés, et font l'objet d'un bulletin de souscription à me faire parvenir avant le 31 mars 1978 accompagné d'une avance de 50 F par série demandée.

J'attire particulièrement l'attention des *abonnés permanents* à cette émission (et notamment des responsables de groupes) sur la nécessité de me faire parvenir ces bulletins et surtout d'y joindre l'avance demandée. L'achat de ces séries représente en effet une somme d'argent importante pour le service des nouveautés (près de 30 000 F en 1977) et me pose chaque fois de graves problèmes de trésorerie par suite de la négligence de certains adhérents.



PETITE ANNONCE

M. Peter FUMFACK, Grosdeuben Hauptstr. 5, recherche correspondant français pour échanges de timbres-poste.



BULLETINS DE SOUSCRIPTION

à faire parvenir à : Postiers Philatélistes — Nouveautés — B.P. 1,
77350 Le Mée-sur-Seine — C.C.P. 12 398 25 S Paris

ou au responsable local pour les adhérents affiliés à un groupe local
ou départemental.

TIMBRES PREOBLITERES

Je soussigné P.P. n°
demeurant
désire recevoir séries de timbres préoblitérés à 4,46 F.

A le

Signature :

EUROPA 1978

Je soussigné P.P. n°
demeurant
désire recevoir séries Europa 78 tous pays.

Ci-joint la somme de (50 F par série) à titre
d'avance.

A le

Signature :

**CE QUE NOUS APPORTONS
AUX COLLECTIONNEURS
LEUR EST INDISPENSABLE**

TOUT POUR LA PROTECTION
ET LA MISE EN VALEUR
DE TOUTES LES COLLECTIONS



**LE PLUS GRAND CHOIX
EN FRANCE
DE MATERIEL
PHILATELIQUE
ET NUMISMATIQUE**

Catalogue gratuit sur demande

EDITIONS IMAGE DOCUMENT

5, rue Saint-Romain, 75006 PARIS

Tél. : 222-39-22. - 222-94-26

Métro : « Vaneau » et « Duroc »

Adresse postale : B.P. 125 - 75 262 Paris Cedex 06

POSTIERS PHILATÉLISTES



Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée Générale qui aura lieu le **dimanche 23 avril 1978, à 9 heures**, dans la salle des Congrès du ministère des P.T.T.

Ordre du jour :

- Rapport moral.
- Rapports du Trésorier et des Commissaires aux comptes.
- Comptes rendus des responsables des services (Echanges, Marchophilie, Nouveautés).
- Lecture du palmarès de l'exposition du XXV^e anniversaire et remise des récompenses.
- Propositions et vœux.
- Election pour le renouvellement du tiers des membres du bureau.
- Tirage de la tombola réservée aux adhérents à jour de leur cotisation.

A DETACHER ET A ENVOYER AVANT LE 1^{er} AVRIL 1978 A :

M. LIFLARD Pierre
47, avenue du Président-Wilson
94340 JOINVILLE-LE-PONT

POUVOIR

Je soussigné M.

PP n° donne pouvoir à

M. de, pour moi et en mon nom, prendre part à tous votes pouvant avoir lieu au cours de l'Assemblée Générale ordinaire du 23 avril 1978.

A le

(La mention doit être complétée de la mention manuscrite

« **Bon pour pouvoir** »)

BULLETIN DE PARTICIPATION A LA TOMBOLA DU 23 AVRIL 1978

PP n°

NOM

ADRESSE

CERES

DISTRIBUTEUR



LA POCHETTE **HAWID** est la découverte la plus sensationnelle en Philatélie

NOUVELLE PRESENTATION

EMBALLAGE PLASTIQUE SOUS VIDE

HAWID		EMBALLAGE BLEU CERES		
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 POCHETTES				
Ref.	Type			
P 1	20 x 24	SEMEUSE		1,80
P 2	20 x 26	BLASON AUCH		
P 3	22 x 26	JACQUART		
P 4	23 x 26	DULAC		

HAWID		EMBALLAGE BLEU CERES		
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 BANDES				
Ref.	Type			
B 1	210 x 24	B 5	210 x 31	12,00
B 2	210 x 26	B 6	210 x 30	
B 3	210 x 27	B 7	210 x 32	
B 4	210 x 29	B 8	210 x 33	

HAWID		EMBALLAGE ROUGE CERES		
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 POCHETTES				
Ref.	Type			
P 5	24 x 40	MERSON Haut.		2,60
P 6	40 x 24	MERSON Larg.		
P 7	26 x 40	COMMÉM. Haut.		
P 8	40 x 26	COMMÉM. Larg.		

HAWID		EMBALLAGE ROUGE CERES		
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 BANDES				
Ref.	Type			
B 9	210 x 36	B 13	210 x 44	15,00
B 10	210 x 39	B 14	210 x 48	
B 11	210 x 40	B 15	210 x 53	
B 12	210 x 41	B 16	210 x 55	

HAWID		EMBALLAGE VERT CERES		
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 POCHETTES				
Ref.	Type			
P 9	32 x 53	SPATIAL Haut.		4,50
P 10	53 x 32	SPATIAL Larg.		
P 13	41 x 53	TABLEAU Haut.		
P 14	53 x 41	TABLEAU Larg.		

HAWID		EMBALLAGE VERT CERES		
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 BANDES				
Ref.	Type			
B 17	210 x 64			21,00
B 18	210 x 70			
AB 18	210 x 82			

AUTRES FORMATS PAR PAQUETS DE 25 POCHETTES

P 11	32 x 55	P E I Q I Haut.	4,50	P 22	30 x 40	haut Nations Unies	2,60
P 12	55 x 32	P E I Q I Larg.	4,50	P 23	40 x 30	larg Nations Unies	2,60
P 15	53 x 64	BLOC PHILATEC	9,00	P 24	30 x 41	haut Nations Unies	3,80
		L'unité	0,90	P 25	41 x 30	larg Nations Unies	3,80
P 16	130 x 32	Triptvque Sat. A I		P 26	26 x 32	haut Monaco	2,20
		Diamant	10,50	P 27	32 x 26	larg Monaco	2,20
		L'unité	1,10	P 28	31 x 40	haut Monaco	3,80
P 17	130 x 41	Bande PHILATEC	10,50	P 29	40 x 31	larg Monaco	3,80
		L'unité	1,10	P 30	31 x 53	haut Monaco	4,50
P 18	26 x 36	haut Nations Unies	2,60	P 31	53 x 31	larg Monaco	4,50
P 19	36 x 26	larg Nations Unies	2,60	P 32	40 x 40	Rallye Monaco	4,80
P 20	27 x 40	haut Nations Unies	2,60	P 33	48 x 53	haut TAB ARPHILA	5,40
P 21	40 x 27	larg Nations Unies	2,60	P 34	53 x 48	larg TAB ARPHILA	5,40

AUTRES FORMATS PAR PAQUET DE 10 BANDES OU BLOCS

B 19	148 x 105	Pour blocs et cartes maximum	les 10	10,00	l'unité	1,50
B 20	165 x 95	Pour enveloppes 1 ^{er} jour	les 10	10,00	l'unité	1,50
B 21	185 x 95	Pour bloc special G de la Tour	les 10	14,00	l'unité	2,00
B 22	210 x 170	Pour divers blocs	les 10	18,00	l'unité	2,50
B 23	82 x 106	Tableaux (Bloc de quatre)	les 10	6,50	l'unité	0,90
B 24	106 x 82	Tableaux (Bloc de quatre)	les 10	6,50	l'unité	0,90
B 25	129 x 159	Blocs divers	les 10	14,00	l'unité	2,00
B 26	159 x 129	Blocs divers	les 10	14,00	l'unité	2,00
B 27	139 x 109	Bloc Strasbourg	les 10	10,00	l'unité	1,50
B 28	160 x 120	Blocs divers	les 10	14,00	l'unité	2,00
B 29	220 x 140	Bloc Paris	les 10	18,00	l'unité	2,50
B 30	146 x 149	Bloc de 4 Philatec fusée	les 10	14,00	l'unité	2,00
B 31	150 x 220	Bloc Pexip	les 10	21,00	l'unité	2,80
B 32	150 x 143	Bloc Arphila	les 10	14,00	l'unité	2,00

COLLE spéciale pour HAWID: extra ! le tube 4,20

LA TROUSSE HAWID-ASSORTIMENT. Prix spécial : 15,00

Adressez vos commandes aux Services Marcophilie.

LES MARQUES DITES « DÉBOURSÉS »

L'insertion dans notre Revue de l'intéressant article sur les marques de DEBOURSE a été rendu possible par l'obligeance de mes amis Malvesy, les sympathiques négociants en philatélie d'AGDE (Hérault) que je remercie bien vivement.

J.-F. G.

Les marques dites « déboursés » sont assez connues des marcophiles et recherchées par les spécialistes pour qu'on n'ait pas à en vanter ici les mérites.

Mais sait-on au juste les conditions dans lesquelles elles étaient appliquées au dos des lettres ?

C'est avec plaisir que nous donnons ci-après, aux lecteurs de Midi-Postal, et pensons-nous pour la première fois, la liste des articles n° 391 à 421 extrait de « L'instruction générale sur le service des postes » de 1818, elle-même devenue rarissime.

Déboursés

Art. 391. — On considère comme déboursé par le Directeur, le port de la lettre dont il est comptable lorsqu'il s'en dessaisit pour l'une des causes ci-après, et la taxe lui en est allouée sous la dénomination de *déboursés*.

Si la lettre lui est envoyée ou avec la même taxe ou avec une autre, il en est chargé de nouveau en recette.

Différentes classes des déboursés

Art. 392. — La dénomination de déboursés s'applique :

- 1° aux lettres mal dirigées ;
- 2° aux lettres adressées à des destinataires inconnus ;
- 3° à des personnes connues qui ont quitté le lieu de la destination ;
- 4° aux lettres surtaxées ;
- 5° à celles taxées à l'adresse de personnes jouissant de la franchise.

Nota. — Le travail des déboursés est applicable aux journaux et aux autres imprimés, ainsi qu'aux échantillons non affranchis, aussi bien qu'aux lettres.

TRAVAIL PROPRE A CHAQUE CLASSE

Lettres mal dirigées

Art. 393. — Les lettres dirigées par méprise des employés des Postes sur un autre bureau que celui indiqué par l'adresse doivent être expédiées au bureau des déboursés par le premier corrier. Chacune d'elles doit être datée et porter ces mots : *Bonne pour son adresse*.

Art. 394. — Lorsque le vice de direction provient de ce que le lieu de destination indiqué dans le corps de l'adresse ne fait point partie de l'arrondissement du bureau, le Directeur consulte d'abord les états d'arrondissement de ses bureaux de correspondance et ensuite le dictionnaire des Postes, pour chercher à connaître le bureau dans l'arrondissement duquel est compris le lieu de destination ; s'il parvient à le trouver, il écrit ces mots : *Bonne pour tel bureau*. S'il n'y parvient pas, ou s'il lui reste le moindre doute, il envoie la lettre au bureau des déboursés.

Lettres adressées à des personnes inconnues

Art. 395. — Les lettres adressées à des destinataires inconnus doivent, après que l'on a épuisé tous les moyens d'informations dans la ville et dans l'arrondissement, être envoyées en déboursés avec la date du mois et ces mots : *inconnu au bureau de...*

Art. 396. — Si le contrôleur du bureau des déboursés ne trouve aucun moyen de donner à ces lettres une meilleure direction, il les envoie aussitôt à Paris.

Art. 397. — Le bureau des déboursés à Paris, après avoir cherché à son tour le moyen de les diriger, et après avoir enregistré le timbre et le nom du destinataire, les passe au dépôt général des rebuts, où elles sont placées dans la case du bureau dont elles portent le timbre, pour y attendre réclamation, ou pour y être ouvertes après le délai prescrit par la loi du 7 Nivôse An 10.

Lettres adressées à des personnes connues qui ont quitté le lieu de la destination

Art. 398. — Ces lettres sont envoyées en déboursés pour leur nouvelle adresse, avec indication de la rue et même du numéro s'il est possible, pour les grandes villes, et du bureau qui sert le lieu de destination, si dans ce lieu il n'y a point de bureau, enfin de la nouvelle garnison, si les lettres s'adressent à des militaires.

Nota. — Il est tenu au bureau de Paris un état de résidence des régiments ; les Directeurs doivent donner connaissance, par leurs feuilles d'avis pour Paris, des jours de leur départ et de leur arrivée.

Lettres surtaxées

Art. 399. — Le destinataire d'une lettre surtaxée ou présumée l'être, en paye le port avant de l'ouvrir ; quand il l'a lue, il la remet après l'avoir recachetée, ou en remet simplement l'enveloppe si le poids y est énoncé.

Art. 400. — Le Directeur l'envoie avec ces mots, *trop taxée*, au contrôleur du bureau des déboursés, qui lui renvoie après en avoir rectifié ou maintenu la taxe.

Art. 401. — Si la taxe en est réduite, comme elle n'est plus alors comptée que pour son nouveau prix dans le compte de la dépêche, le Directeur rembourse l'excédent de la première taxe.

Lettres taxées, devant ou présumées devoir être franches

Art. 402. — Les lettres taxées à l'adresse de destinataires jouissant ou prétendant devoir jouir de la franchise, sont envoyées avec cette note : *doit, ou prétend devoir jouir de la franchise.*

Etiquette de déboursés

Art. 403. — Tout envoi de déboursés doit être accompagné d'une étiquette énonciative de la date, du mois, du nombre des lettres et du montant de leurs taxes (N° 8).

Art. 404. — Cette énonciation se fait en un seul article pour les déboursés adressés à Paris, et en deux articles séparés pour les déboursés envoyés à tout autre bureau.

Le premier article se compose du nombre et du montant de la taxe des lettres qui doivent être distribuées par le bureau même où elles sont envoyées en déboursés.

Le second comprend le nombre et la taxe de toutes les autres lettres, telles que Déboursés en *Passe* ce même bureau, lettres dites *inconnues*, celles à détaxer pour être renvoyées au Bureau, qui les a adressées, etc. Ces deux articles, réunis par une addition, forment le montant total de chaque étiquette.

Nota. — La taxe d'une lettre dont le port a été payé d'avance ne peut être comprise dans la somme à porter sur l'étiquette, puisque, n'ayant pas été comptée originellement au Directeur, il n'y a pas lieu à lui allouer en décharge.

Art. 405. — Les lettres chargées doivent être, comme tous les chargements, attachées à la feuille d'avis, et y être inscrites avec cette note : *Faisant partie de mes déboursés.*

Art. 406. — Lorsque le paquet des déboursés contient un chargement, l'étiquette doit porter cette note : *Avec un chargement.*

Enregistrement

Art. 407. — Les Directeurs enregistrent jour par jour le montant de la taxe des lettres qu'ils envoient en déboursés (N° 538 bis).

Cet enregistrement se fait pour les bureaux des déboursés autres que Paris, en deux articles séparés, puis réunis par une addition, ainsi qu'il vient d'être prescrit pour l'énonciation sur les étiquettes.

Expédition et direction.

Art. 408. — Sur le paquet distinct et ficellé des déboursés, il doit être inscrit : *Déboursés du bureau de...*

Art. 409. — Chaque lettre doit porter d'une part, *la date du jour de son arrivée*, et d'autre part, *le motif de son classement en déboursés* ; à défaut de ces deux notes la taxe d'aucune lettre ne peut être allouée par les contrôleurs.

Art. 410. — C'est au bureau des déboursés situé dans son département, que chaque bureau doit généralement adresser ses déboursés ; cependant, lorsqu'il correspond avec plusieurs de ces bureaux, il choisit, pour

l'envoi des lettres, celui qui est plus à portée d'en accélérer la marche pour la véritable destination.

Il ne forme qu'un seul et même paquet des deux espèces de déboursés indiquées (art. 404) ; mais il forme une liasse particulière de ceux bons à être distribués par le bureau de déboursés auquel il les envoie, afin que les lettres ne se confondent pas avec les déboursés en *Passe*, etc.

Quand la direction pour Paris lui paraît devoir être la plus expéditive, il les y envoie de la manière indiquée art. 408 et 409.

Etat des déboursés

Art. 411. A la fin de chaque trimestre le Directeur rédige son état de déboursés conformément au n° 537.

Fonctions des contrôleurs

Art. 412. — Le contrôleur de chacun des bureaux de déboursés reçoit les lettres en déboursés à l'ouverture même de la dépêche.

Art. 413. — Il en accuse la réception sur la feuille de l'ordinaire suivant, en deux articles distincts, ainsi qu'il a été indiqué, art. 404.

Art. 414. — Il inscrit ce montant, jour par jour, sur le registre n° 23, et en adresse le relevé tous les trois mois à l'administration. Ces sur ce relevé que les déboursés détaillés dans le compte de quartier du Directeur sont vérifiés et alloués par l'administration.

Art. 415. — Il donne à chaque lettre la nouvelle destination indiquée, et à défaut d'indication, celle qu'il croit lui convenir.

Art. 416. — Lorsqu'il ne peut donner de destination à celles notées *inconnu*, il barre la taxe, écrit sur la lettre : *allouée au Directeur*, et l'envoie aussitôt à Paris.

Art. 417. — Il change la taxe des autres lettres, s'il y a lieu, mais, lorsque c'est par le fait de l'*envoyeur* ou par le déplacement du destinataire que la lettre a parcouru diverses distances, il maintient la plus forte des taxes qu'elle a subies, ou même lui en applique une plus forte encore, si la distance qui reste à parcourir l'exige.

Quant c'est par méprise du Bureau qui a expédié, il ne taxe la lettre que du lieu du départ à celui de destination.

Art. 418. — Il comprend cette taxe dans le compte de la dépêche du bureau auquel il destine la lettre si ce bureau est en correspondance avec le sien ; sinon il barre la taxe et met la lettre dans les *Passes* du bureau intermédiaire qui doit l'acheminer, soit directement soit en *Passe* ; en sorte que le dernier, c'est-à-dire celui qui l'envoie en correspondance directe, la taxe et la comprend dans sa dépêche.

Art. 419. — Si, parmi les lettres en déboursé, le contrôleur en trouve qui eussent dû être mises au rebut, il en alloue les taxes en déboursé, mais il comprend ensuite ces mêmes taxes dans le compte de la dépêche du jour où il renvoie ces lettres au bureau d'où elles sont venues, lequel bureau doit alors les comprendre dans ses propres rebuts.

Art. 420. — Si le contrôleur remarque soit par les dates d'annotation, soit par le nombre des lettres, que quelques directeurs les laissent s'ac-

cumuler entre leurs mains, il les rappelle à la règle : s'ils négligent l'avis, il en instruit l'administration.

Art. 421. — Si le Directeur remarque des erreurs, soit dans l'accusé de réception que lui fait le contrôleur, soit dans les déboursés que l'administration lui alloue, il s'adresse au contrôleur. Lorsque celui-ci reconnaît l'erreur, il en délivre un bulletin à valoir sur le mois suivant, et il y énonce les erreurs et les causes qui les ont produites.



CHERS ABONNÉS

Je viens d'être informé par notre principal fournisseur d'un changement de tarif à compter du 1^{er} janvier 1978. Le tarif actuel était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1975. En trois ans, le prix des matières premières et du façonnage a augmenté dans des proportions telles que les modifications annoncées étaient inévitables.

J'espère que vous continuerez cependant à nous faire confiance, de même que nous nous efforcerons, comme par le passé, d'en être dignes en vous servant de notre mieux.

Il résulte de ces modifications de tarif :

1. Pour les enveloppes et cartes 1^{er} jour illustrées sur soie : une augmentation de 0,10 F pièce.

Le prix en devient donc : le timbre + 10 % + 1,05 F pièce.

2. Pour les feuillets DAP de France.

La commission de 10 % sur le timbre ne sera plus décomptée, par contre le prix de chaque feuillet passera de 3,00 à 3,60 F, soit une augmentation moyenne de 0,40 F environ.

Comme par le passé, une majoration de 1 F sera perçue pour les feuillets tableaux illustrés de la soie grand format des encarts.

3. Les encarts de luxe édités lors des émissions des timbres tableaux augmenteront de 1 F. Leur prix sera donc de 14 F + le timbre.

En dépit de ces nouvelles peu réjouissantes, je vous souhaite à tous une excellente année 1978.

Guy VEZIES.

EXPOSITION DU XXV^e ANNIVERSAIRE DES POSTIERS PHILATÉLISTES

Nos amis bordelais avaient bien fait les choses. Le cadre remarquable offert par la grande salle de l'ancien hôtel des Postes, rue du Palais Gallien, s'adapte parfaitement à ce genre de manifestations qui réclament à la fois un cadre digne d'elles et un espace suffisant pour accueillir de nombreux visiteurs.

La présentation de nos amis postiers philatélistes, en son savant dédale, permettait de voir en un impressionnant raccourci la plupart des possibilités qu'offrent la collection des timbres-poste et la marcophilie.

De très nombreux objets — poteries, pièces de monnaie, urnes, vêtements, sceaux d'Université, etc — prêtés par divers musées dont le Musée Postal d'Aquitaine, agrémentaient et complétaient l'exposition proprement dite.

Les amateurs éclairés pouvaient aussi bien étudier l'histoire des marques postales de la Loire que le remarquable ensemble sur l'automatisation du tri ; faire une promenade touristique à travers la France, ou suivre le parcours d'une ligne de courriers-convoyeurs. Je n'ai cité au hasard que quelques participations, mais tous les panneaux retenaient l'intérêt du visiteur.

Le palmarès, que vous trouverez en fin d'article, ne pouvait, dans ces conditions, que couronner des travaux de recherche menés avec la plus grande rigueur et « mis en page » avec brio.

Nous devons donc de bien vives félicitations à tous les exposants sans oublier les collègues bénévoles qui n'ont pas ménagé leur temps et leur peine pour les opérations, fort délicates, de montage et de démontage, participant ainsi directement au franc succès fait par le public bordelais à cette quinzaine où la philatélie a été reine.

Le catalogue indiquait, en conclusion, que le vœu des organisateurs était de nous avoir fait passer un agréable moment. Ils peuvent être rassurés. Que l'année qui débute et surtout les suivantes (on ne célèbre pas chaque année son 25^e anniversaire) nous permettent d'admirer d'aussi somptueuses expositions et les Postiers Philatélistes ont un avenir souriant devant eux.

J.-F. GLEIZES.

Une vue générale, prise le jour de l'inauguration, a figuré dans « Messages » de janvier 1978.

EXPOSITION DU 25^e ANNIVERSAIRE

Palmarès

Prix du Ministre : M. FALLOT (Besançon), collection de timbres téléphones.

Prix de l'Inspecteur Général : M. DUBRUELIH (Bordeaux), France 1849-1876.

Prix de la Ville de Bordeaux : M. CLAIRE (Lyon), Monaco.

Classe marques postales anciennes :

Médaille d'Or : M. SOUCHON (Lyon), départements Rhône et Loire.

Médaille d'Argent : M. LEFEVRE (Orléans), reconstitution de planches du 25 c. Cérés.

Médaille d'Argent : M. GAUTHIER (Lyon), courriers convoyeurs stations.

Médaille de Bronze : M. CONSEJO (Bordeaux), Bayonne.

Classe études et sélection de timbres

Médaille d'Or : M. GIBIAT (Orléans), terres australes et antarctiques.

Médaille d'Argent : M. BAUBAN (Pantin), entiers postaux.

Médaille de Bronze : M. BREMOND (Orléans), cursives du Loiret.

Classe thématiques :

Médaille d'Or : M. EYMERY (Lyon), promenade à travers la France.

Médaille d'Or : M. MARTEAU (Saint-Etienne), Histoire de France 1870 à 1945.

Médaille d'Argent : M. ARNOULT (Pantin), la Musique, la Danse et la Philatélie.

Médaille d'Argent : M. FOUQUET (Bordeaux), terres antarctiques.

Médaille de bronze : M. LATREILLE (Pau), les compagnies aériennes à travers le monde.

Médaille de Bronze : M. FRUSTIER (Bordeaux), les sports.

Médaille de Bronze : M. LEFEVRE (Orléans), automation.

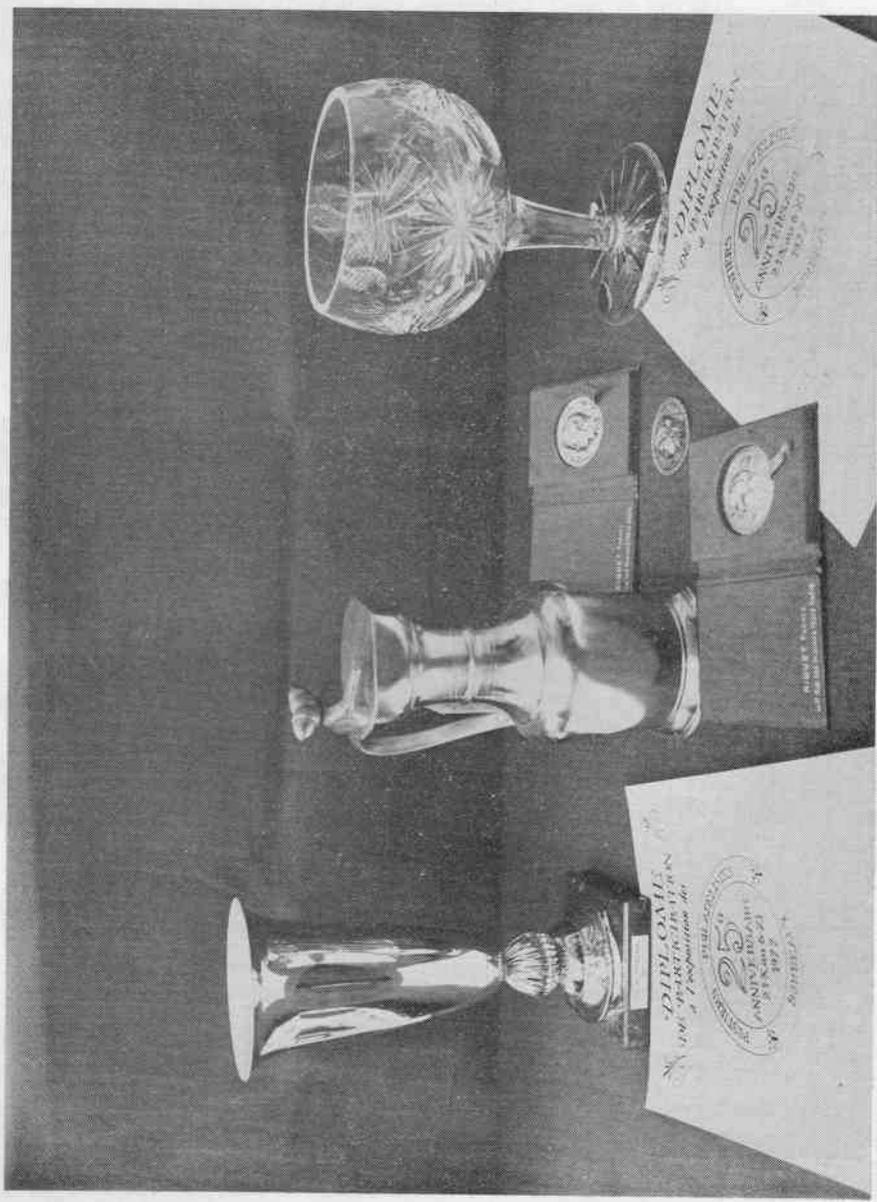
Prix réservés aux jeunes :

Médaille de Bronze : Mlle VAGNIER (Nancy), de Toul à Nancy.

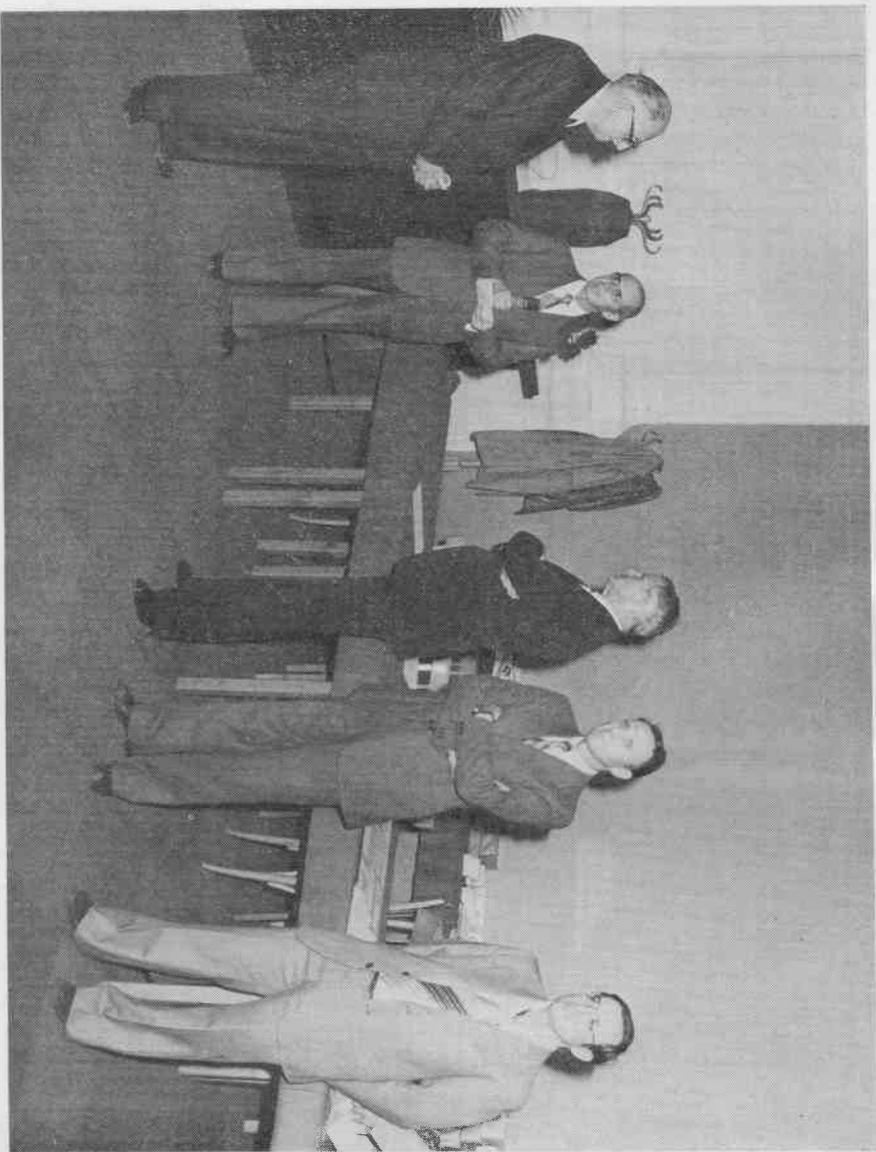
Médaille de Bronze : M. EYVENINE (Paris), les souvenirs de Grande-Bretagne.



MUSIQUE ET ARTS-VISUELS



Les récompenses des lauréats.



Inauguration : pendant le discours du Président.

MUSIQUE ET PHILATÉLIE

(Suite de l'article commencé dans le n° 16)

Camille Saint-Saens (1835-1921) né également à Paris, sera honoré en 1952. Compositeur et organiste il est l'auteur de « Samson et Dalila », de « Phryne », d'une symphonie avec orgue, de poèmes symphoniques comme la « Danse Macabre », le « Rouet d'Omphale », de nombreux concertos et morceaux de musique de chambre. Improvisateur né, écrivain alerte, sa musique, toute française d'inspiration, vaut par la pureté et la perfection de la forme.

Autre grand personnage de la musique française, Jean-Philippe Rameau (1683-1764) aura les honneurs d'un timbre à surtaxe en 1953. Né à Dijon, compositeur, claveciniste et organiste il contribua à renouveler la science de l'harmonie et dans ses opéras porta l'émotion et le sentiment dramatique à leurs plus hauts degrés. Par la souplesse de sa rythmique, le relief de son style instrumental, la qualité d'expression de son inspiration il est un des plus grands musiciens français. On lui doit « Hippolyte et Aricie », « Castor et Pollux », le « Temple de la Gloire ».

En 1956 ce sera le tour de Maurice Ravel (1875-1957), né à Ciboure, compositeur moderne auteur des « Jeux d'Eau », « Ma Mère l'Oye » pour piano, la « Valse », le « Boléro » pour orchestre, l'« Heure Espagnole », etc.

Les années 1956 et 1957 seront aussi consacrées à des musiciens étrangers. Tout d'abord à Jean-Baptiste Lully (1632-1687) né à Florence en Italie. Compositeur du siècle de Louis XIV, directeur de l'Opéra de Paris, créateur de l'Opéra Français. Parmi ses œuvres on peut citer « Psyché », « Proserpine », « Armide », « Atys », « Roland ». Ensuite Frédéric-François Chopin né près de Varsovie en Pologne (1810-1849), pianiste et compositeur polonais d'origine française. Ses compositions pour piano (mazurkas, valse, nocturnes, polonaises, préludes, sonates, ballades) d'un caractère romantique, personnel, pénétrant, souvent mélancolique sont celles d'un poète. Elles ont renouvelé le style du piano. Enfin Wolfgang-Amadeus Mozart (1756-1791), illustre compositeur autrichien né à Salzbourg, auteur de nombreux chefs-d'œuvre parmi lesquels on distingue surtout « Les Noces de Figaro », « Don Juan », « Così Fan Tutte », la « Flûte Enchantée » et un « Requiem » qui fut pour lui le chant du cygne. On lui doit en outre d'admirables symphonies, des sonates pour piano, des œuvres de musique religieuse et de musique de chambre. Il mourut à Vienne miné par la phthisie.

Retour à la musique française en 1960 avec une vignette dédiée à Georges Bizet (1838-1875) né à Paris, compositeur auteur des « Pêcheurs de Perles », de la « Jolie Fille de Perth », de l'« Arlésienne », chef-d'œuvre d'émotion et de grâce, et de « Carmen », œuvre vivante, directe, pittoresque, un des monuments du répertoire contemporain.

1962 nous apportera un portrait de Gustave Charpentier (1860-1956) né à Dieuze, musicien original et vigoureux, auteur de Louise, drame lyrique et de suites d'orchestre telles les « Impressions d'Italie » et la « Vie du Poète ».

L'année suivante, pour le bi-centenaire de sa naissance, c'est Etienne Nicolas Mehul (1763-1817) né à Givet, qui aura son effigie sur un timbre à surtaxe. Compositeur, auteur de l'opéra « Joseph » et de la musique du « Chant du Départ », c'est un musicien de talent sobre et élevé.

La même année 1963 rendra hommage à Louis Von Beethoven (1770-1827) célèbre compositeur allemand né à Bonn, auteur de sonates, quatuors, symphonies, de l'opéra « Fidelio », œuvres d'une profondeur de sentiments et d'une puissance d'expression incomparables. Il eut une existence souvent difficile et fut, à la fin de sa vie, frappé de surdité.

Le centenaire de la naissance de Paul Dukas (1865-1955) donnera lieu à la parution d'un timbre en 1965. Ce compositeur, auteur de l'« Apprenti Sorcier », de la « Péri », d'« Ariane et Barbe Bleue » fut un des maîtres de l'orchestration.

1966 sera l'année d'un timbre consacré à Gabriel Faure (1845-1924) auteur de « Pénélope », de mélodies et de compositions d'une grâce subtile et pénétrante, alors que l'année 1968 honorera François Couperin (1668-1733) compositeur et organiste qui fut aussi un claveciniste de premier ordre.

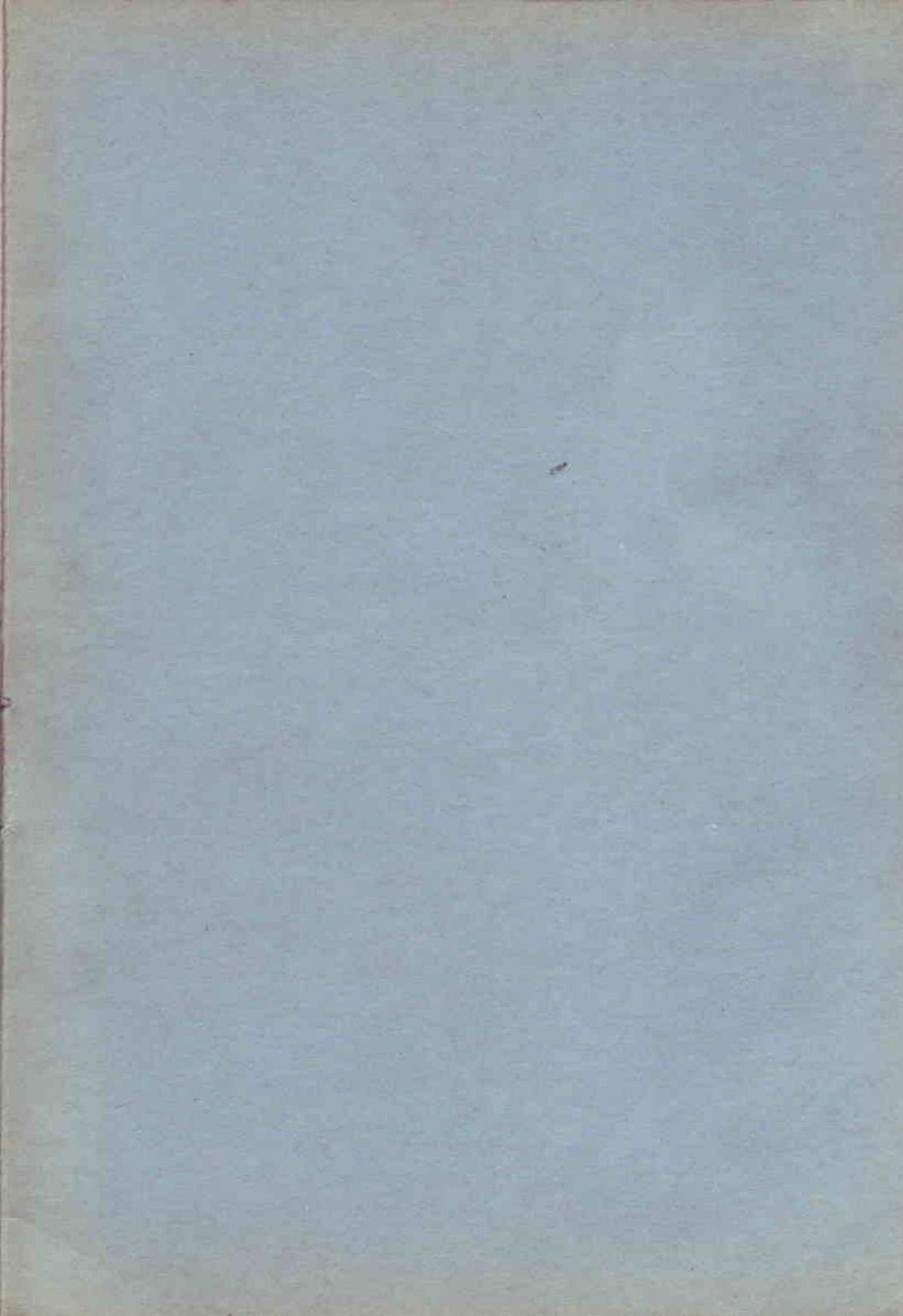
Albert, Charles, Paul, Marie Roussel (1869-1937) aura droit lui aussi à son effigie sur une vignette à surtaxe en 1969. Ce compositeur, né à Tourcoing, fut l'auteur d'évocations, de symphonies, parmi ses œuvres il faut citer « Padmavati » et le « Festin de l'Araignée ».

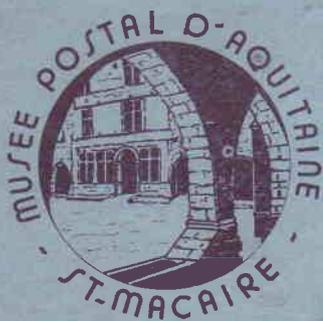
Pour clore le chapitre de la musique, le dernier timbre paru en 1971 sera dédié à Esprit Daniel François Auber (1782-1871) né à Caen, compositeur, directeur du Conservatoire en 1842 et qui a laissé de nombreux opéras et opéras-comiques dont la musique légère et frivole en général est aussi pleine de finesse et de grâce. On compte parmi ses œuvres : « La Muette de Portici », le « Domino Noir », « Haydée », « Fra Diavolo ».

En conclusion il nous reste à souhaiter que de nombreux autres musiciens et compositeurs soient à leur tour honorés dans l'avenir pour le plus grand plaisir des mélomanes et des philatélistes.

R. CARDOT.







Ouvert tous les jours, sauf le Mardi,
du 1er Mai au 15 Octobre,
de 10 à 12 heures et 14 à 18 heures 30.